

(Engagement)

Si vous parrainiez un enfant ?

Grâce à votre don, vous offrez à un enfant et à sa communauté la possibilité de connaître un avenir meilleur...

PAR STÉPHANIE MARÉCAUX ET MARYLÈNE LACERENZA

Cela consiste en quoi ?

Quelle que soit l'association retenue, vous vous engagez à lui verser environ 25-30 € par mois, partiellement déductibles des impôts. Mais pas seulement. Vous avez l'occasion d'entretenir une correspondance avec un enfant démuné. Au fil de vos échanges, vous apprenez à mieux le connaître, suivez son évolution, entrez en contact avec sa famille... Un lien, plus ou moins fort, se crée entre vous.

À quoi servent mes dons ?

Ils ne sont pas versés directement au filleul, mais investis dans la communauté et destinés à financer un projet à long terme. Ils permettent, par exemple, de scolariser tous les enfants d'une communauté, de rénover les habitations des familles, d'apporter des soins... Des entreprises choisissent de soutenir ces initiatives, comme Nivea auprès de Plan (cf. encadré).

Combien de temps dure mon parrainage ?

En théorie, la durée du projet, sur plusieurs années. Mais si vous décidez d'interrompre le parrainage, l'association se charge de trouver un nouveau parrain au filleul.



Puis-je rendre visite à l'enfant ?

C'est l'idéal, quand vous le pouvez ! Avec l'aide de Plan France, Stéphanie, mère de deux enfants, a eu la chance de rencontrer sa filleule Fanta au Mali, fin 2008. « En une journée, j'ai beaucoup appris sur sa façon de vivre. J'ai vu où Fanta habitait, comment elle organisait ses journées, j'ai discuté avec sa maîtresse... J'ai bien sûr fait la connaissance de ses parents, son petit frère et sa communauté. Désormais, nos courriers sont plus riches, mes questions moins superficielles. J'ai envie d'en savoir toujours plus sur elle ! Ce voyage m'a aussi rassurée, car j'ai pu constater sur place que l'argent servait bien au projet de scolarisation. »

NIVEA SOUTIENT L'ASSOCIATION PLAN

• À l'occasion de ses 100 ans cette année, Nivea a conclu un partenariat avec l'association Plan* concernant des projets d'éducation d'enfants au Népal et au Guatemala. Une cause chère à Nivea, marque proche de la famille depuis sa création (souvenez-vous la boîte bleue, puis les crèmes solaires et tant d'autres...).

* Plan permet de parrainer un enfant en vue de lui donner un meilleur avenir ainsi qu'à sa communauté.
www.planfrance.org

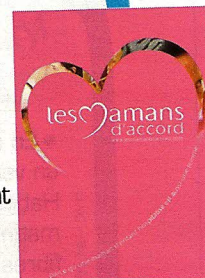


Vive les « Mamans d'accord »

Faire un don à l'association « Les Mamans d'accord », c'est être solidaire des femmes confrontées à l'hospitalisation d'enfants en soins intensifs. L'idée de Frédérique Pétorin, sa fondatrice, est d'apporter soutien et réconfort aux mamans qui ressentent un besoin de répit. Des ateliers de bien-être et de beauté, animés par une socio-esthéticienne,

leur montrent des techniques de soins et de maquillage (deux heures gratuites, à Paris ou en région parisienne). Un moment qui leur permet de s'occuper d'elles et de partager leurs expériences. Soutenez-les !

Maison des associations du 6^e
Les Mamans d'accord - Boîte n° 31.
60-62, rue Saint-André-des-Arts
75006 Paris.



Bons Plans